



**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SERVICE
PARKING VÉLOS ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS (STATIONNEMENT
VÉLOS FERMÉ ET SÉCURISÉ), CI-après « Parking Vélos », EXPLOITÉ
PAR
SNCF GARES & CONNEXIONS**

1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation sont applicables au service (ci-après « Service ») Parking Vélos Île-de-France Mobilités (service de stationnement vélos fermé et sécurisé), proposé par SNCF Gares & Connexions et financé par Ile-de-France Mobilités.

SNCF Gares & Connexions est une société anonyme au capital de 93 710 030 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 507 523 801, dont le siège social est situé à Paris (75013), au 16 avenue d'Ivry.

Le Service est assuré par SNCF Gares & Connexions et ses prestataires.

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation (ci-après les « Conditions Générales ») s'appliquent à toute utilisation du Service.

Elles sont valables à compter du 19 avril 2022. Cette édition annule et remplace les versions antérieures.

Toute personne (ci-après « Client ») s'abonnant au Service est invitée à lire, télécharger et/ou imprimer les présentes Conditions Générales.

Ces Conditions Générales peuvent être amenées à évoluer. Aussi, le Client est invité à lire, télécharger et/ou imprimer les Conditions Générales à chaque réservation du Service qu'il effectue.

L'acceptation expresse de ces Conditions Générales est indispensable à la réservation de l'abonnement au Service. Elle s'effectue par le biais d'une case à cocher sur le site de l'abonnement : <https://sncf-parking-velos.iledefrance-mobilites.fr> (ci-après le « Site »).

2. DESCRIPTION DU SERVICE

Le Service est un service de stationnement pour les vélos, fermé, sécurisé et équipé de vidéo protection, situé à proximité de certaines gares d'Île-de-France.

Le Service est mis à disposition de tout Client titulaire d'un abonnement dédié à ce service.

Le Client choisit, parmi une sélection de gares, la gare dans laquelle il souhaite réserver sa place de stationnement.

3. L'ABONNEMENT AU SERVICE

Les personnes physiques qui souhaitent bénéficier du Service doivent s'abonner au Service.

Trois durées d'abonnement sont proposées :

- Un abonnement journalier
- Un abonnement mensuel
- Un abonnement annuel

L'abonnement (et l'accès au Service) s'effectue via un passe Navigo. Cela signifie que le Service est subordonné à la détention d'un passe Navigo (Personnalisé, Easy ou Découverte) quelle que soit la durée de l'abonnement choisi (journalier, mensuel ou annuel). Toute personne souhaitant s'abonner au Service doit donc, s'il n'est pas déjà titulaire d'un passe Navigo, en obtenir un.

3.1. Les tarifs

L'abonnement au Service est gratuit pour les titulaires d'un forfait annuel de transport en commun valide ([Navigo Annuel](#), [Navigo Annuel Senior](#), [imagine R scolaire](#), [imagine R étudiant](#)).

Pour les titulaires de passes Navigo n'étant pas abonnés à un forfait annuel de transport en commun ([Navigo Annuel](#), [Navigo Annuel Senior](#), [imagine R scolaire](#), [imagine R étudiant](#)), l'abonnement au Service est payant.

Type d'abonnement au Service	Montant de l'abonnement au Service	Montant de l'abonnement au Service pour les titulaires d'un forfait annuel de transport en commun*
Abonnement journalier	4 €	0€
Abonnement mensuel	10 €	0€
Abonnement annuel	30 €	0€

* *Navigo Annuel, Navigo Annuel Senior, imagine R scolaire, imagine R étudiant*

La gratuité pour les titulaires d'un forfait annuel de transport en commun est valable pour l'abonnement au Service pour une seule place de stationnement. Si le Client souhaite une ou plusieurs places de stationnement supplémentaires, il devra s'abonner, pour les montants suivants :

Type d'abonnement au Service	Montant de l'abonnement supplémentaire au Service
Abonnement journalier	4 €
Abonnement mensuel	10 €

Abonnement annuel

30 €

3.2. La procédure d'abonnement et le paiement

3.2.1 La procédure d'abonnement en ligne

L'abonnement en ligne est accessible via le Site.

La création d'un compte client est obligatoire.

L'accès au Service nécessite la détention d'un passe Navigo quelle que soit la durée de l'abonnement au Service choisi (journalier, mensuel ou annuel).

1/ Le Client est abonné à un forfait annuel de transport en commun

([Navigo Annuel](#), [Navigo Annuel Senior](#), [imagine R scolaire](#), [imagine R étudiant](#)) :

- Le Client sélectionne le Parking Vélos de la gare de son choix. Si la gare n'apparaît pas dans la liste proposée, aucune place de stationnement n'est disponible et le Client ne peut s'abonner.
- Il indique son numéro de passe Navigo et sa date de naissance. La validité de son forfait Navigo est alors vérifiée par le GIE Comutitres, sous-traitant d'Île-de-France Mobilités.
- Si le forfait Navigo est valide, le Client bénéficie gratuitement de l'accès au Parking Vélos de son choix. La gratuité est valable pour l'abonnement au Service pour une seule place de stationnement. Si le Client souhaite une ou plusieurs places de stationnement supplémentaires, il devra s'abonner, pour les montants indiqués à l'article 3.1 des Conditions Générales.

Une vérification mensuelle est effectuée par SNCF Gares & Connexions automatiquement pour s'assurer que le Client bénéficie toujours d'un forfait annuel de transport en commun ([Navigo Annuel](#), [Navigo Annuel Senior](#), [imagine R scolaire](#), [imagine R étudiant](#)), et est donc toujours éligible à la

gratuité. Si SNCF Gares & Connexions constate que ce n'est plus le cas, le Client est invité à :

- se réabonner à un forfait annuel de transport en commun ([*Navigo Annuel, Navigo Annuel Senior, imagine R scolaire, imagine R étudiant*](#))
- ou à payer son abonnement Parking Vélos

Une nouvelle vérification est faite automatiquement 15 jours après. Si le Client n'a toujours pas régularisé sa situation, une relance lui est envoyée. Une dernière vérification est faite 30 jours après la 1ère vérification. Si le Client n'a pas régularisé sa situation alors une résiliation intervient à l'initiative de SNCF Gares & Connexions, dans les conditions de l'article 8.3 des Conditions Générales.

2/ Le Client n'est pas abonné à un forfait annuel de transport en commun mais il a déjà un passe Navigo :

- le Client sélectionne le Parking Vélos de la gare de de son choix,
- Il enregistre son numéro de passe Navigo,
- Il sélectionne l'abonnement choisi (journalier, mensuel ou annuel) et procède au paiement par carte bancaire ou par chèque (article 3.2.2, 2/ des Conditions Générales).

3/ Le Client n'a pas de passe Navigo :

Pour s'abonner au Service, le Client doit auparavant se procurer un passe Navigo :

- Soit un passe Navigo personnalisé (pour abonnements mensuels et annuels) :
 - à commander en ligne ([*cliquer ici*](#))
 - à obtenir en se rendant en [*comptoirs RATP*](#) et [*Guichets Services Navigo SNCF*](#).
- Soit un passe Navigo Découverte accessible pour 5 € (pour abonnements mensuels et annuels) en se rendant en [*comptoirs RATP*](#) et [*Guichets Services Navigo SNCF*](#).
- Soit un passe Navigo Easy accessible pour 2 € (pour abonnements journaliers) en se rendant en [*comptoirs RATP*](#) et [*Guichets Services Navigo SNCF*](#).

3.2.2 Le paiement

1/ Le paiement par carte bancaire :

Le règlement s'effectue sur le Site auprès de SNCF Gares & Connexions, en Euros, par carte bancaire, au moyen d'un système de paiement sécurisé.

Les cartes bancaires acceptées sont les cartes des réseaux Carte bancaire, Visa, Mastercard.

Certaines banques ou cartes bancaires imposent des frais pour les transactions internationales. Si un abonnement est réalisé depuis un autre pays que la France, ou avec une carte bancaire étrangère, la banque du Client pourra convertir le montant du paiement dans la devise locale et facturer des frais de conversion.

Dans le cas où le paiement se révélerait être irrégulier, incomplet ou inexistant, l'abonnement serait annulé.

2/ Le paiement par chèque :

Le règlement peut s'effectuer par chèque (à l'ordre de SNCF Gares & Connexions) adressé à l'adresse suivante :

Centre de Gestion Parking Vélos SNCF Gares & Connexions
20 Rue Hector Malot
75012 PARIS

Au dos du chèque, le client devra indiquer son numéro d'identifiant utilisé pour la création du compte client (adresse email) ainsi que le numéro de dossier reçu par le courrier électronique lui confirmant sa demande d'abonnement.

3.3. L'activation de l'abonnement

Pour les abonnements souscrits en ligne sur le Site, seuls les Parkings Vélos dans lesquels des places de stationnement sont disponibles sont réservables.

L'activation de l'abonnement Parking Vélos se fait automatiquement, dès la réception du courrier électronique de confirmation de l'abonnement :

- Pour les abonnements gratuits ou payés par carte bancaire, le courrier électronique de confirmation de l'abonnement est envoyé immédiatement au Client,
- Pour les abonnements payés par chèque, le courrier électronique de confirmation de l'abonnement est envoyé au Client à réception de son chèque (au préalable le Client aura reçu un courrier électronique lui confirmant sa demande d'abonnement).

3.4. Le renouvellement de l'abonnement

Le renouvellement au Service n'est pas automatique. Des courriers électroniques de rappel peuvent être envoyés aux Clients :

- Abonnement jour : aucune relance
- Abonnement mensuel :
 - Relance à J-15
 - Relance à J-5
- Abonnement annuel :
 - Relance à J-30
 - Relance à J-15

Il appartient au Client de procéder au renouvellement de son abonnement sur son compte client.

4. LA DESCRIPTION DU SERVICE ET LES CONDITIONS D'UTILISATION

4.1. Véhicules concernés

Le Parking Vélos est strictement réservé au stationnement des vélos et tandems, avec ou sans assistance électrique.

Les équipements accessoires au vélo, tels que les casques, et les vêtements de pluie ne peuvent pas être déposés dans le Parking Vélos (sauf présence de casiers).

Les deux-roues motorisés (scooters, cyclomoteurs, motocyclettes...), les trottinettes et les engins de déplacements personnels (monoroues...) sont interdits.

4.2. Accès au Parking Vélos

Le Parking Vélos est accessible avec un abonnement et s'ouvre avec un passe Navigo (lecteur à l'entrée).

Il est accessible, 7 jours sur 7 et 24H/24H.

L'abonnement au service ne permet le stationnement que d'un seul vélo.

4.3. Obligations du Client

Le stationnement d'un vélo ne doit pas excéder 15 jours consécutifs. Dans une telle hypothèse, les Clients utilisant le Parking Vélos en question seront informés par courrier électronique de la présence d'un vélo en stationnant continu. Ils auront 8 jours pour libérer le Parking Vélos, le vélo sera enlevé et les dispositifs antivols personnels seront détruits, sans indemnisation possible. Le Client sera invité à se rapprocher du Centre de Gestion Parking Vélos SNCF Gares & Connexions

20 Rue Hector Malot

75012 PARIS

Tel : 01 71 25 06 50

Courrier électronique : parking.velos-idfm-sncf-gc@kisio.com

Après utilisation, le Parking Vélos doit être laissé propre et libre de toute occupation ou dispositif de fermeture.

Le Client doit s'assurer :

- Que son vélo n'encombre pas l'entrée ni l'allée centrale.
- Que le module de stationnement est correctement remonté après dépose du vélo sur un rail mobile de niveau supérieur.

- Que la porte du Parking Vélos est correctement refermée à chaque sortie.
- Qu'il ne laisse pas d'objet ou colis dans le Parking Vélos.

4.4. Respect des consignes d'utilisation

Les infractions aux présentes conditions d'utilisation seront constatées par les fonctionnaires et agents mentionnés à l'article L.2241-1 du Code des transports, conformément aux dispositions des arrêtés préfectoraux pris en application de l'article R.2240-3 du Code des transports.

Tout vélo stationné sans abonnement valable sera enlevé et les dispositifs antivol personnels seront détruits, sans indemnisation possible.

De même, l'occupation d'un Parking Vélos pendant une période ininterrompue supérieure à 15 jours pourra entraîner la mise en fourrière du Vélo.

4.5. Dommages – Vols

Le Client doit attacher son vélo à l'aide d'un dispositif antivol personnel (chaîne, cadenas...) et fermer lui-même la porte du Parking Vélos.

Il reste seul responsable de son vélo. SNCF Gares & Connexions décline toute responsabilité en cas d'accident, de dégradation, ou de vol, et ne pourra pas être tenue responsable d'un vol ou dégradation de vélo ou de ses accessoires dans le Parking Vélos.

En cas de vol, l'utilisateur est invité à déposer plainte et à contacter :

Centre de Gestion Parking Vélos SNCF Gares & Connexions

20 Rue Hector Malot

75012 PARIS

Tel : 01 71 25 06 50

Courrier électronique : parking.velos-idfm-sncf-gc@kisio.com

Le Client est également responsable de tout dommage ou accident causé, aux biens et aux personnes, par l'oubli, la maladresse ou l'inobservation des prescriptions des présentes conditions d'utilisation. Aussi, le Client reconnaît être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile.

4.6. Signalement des anomalies

Toute anomalie liée à l'usage du passe Navigo pour accéder au Parking Vélos doit être signalée immédiatement par le Client à la gare ou au Centre de Gestion Parking Vélos de SNCF Gares & Connexions.

5. RESPONSABILITÉS

5.1. Sur l'abonnement au Service

Il est de la responsabilité du Client de s'assurer que les informations transmises dans le cadre de l'abonnement au Service sont correctes.

L'abonnement au Service est strictement personnel et en aucun cas cessible.

SNCF Gares & Connexions ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelle que raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site.

SNCF Gares & Connexions ne garantit pas que le Site sera exempt d'anomalies ou d'erreurs et fonctionnera sans interruption. SNCF Gares & Connexions ne pourra être tenue responsable des dommages de tout type découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser le Site.

SNCF Gares & Connexions ne pourra être tenue pour responsable du contenu des sites Internet auxquels elle renvoie par le biais de liens hypertextes.

La connexion du Client au Site se fait sous son entière responsabilité. Il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte ou attaque d'origine exogène.

Tout manquement aux Conditions Générales, toute utilisation frauduleuse du Service peut entraîner la désactivation de l'accès au Service et pourra donner lieu à des poursuites judiciaires.

5.2. Sur l'utilisation du Service

5.2.1 Responsabilité du Client

Le Client s'engage à respecter les conditions d'utilisation du Service telles qu'indiquées notamment à l'article 3 des Conditions Générales.

Il certifie qu'il est titulaire d'une police d'assurance de responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable. Il doit maintenir cette assurance tout au long de son abonnement au Service.

5.2.2 Responsabilité de SNCF Gares & Connexions

L'abonnement au Service est considéré comme un contrat de stationnement permettant l'occupation d'un emplacement, et non pas un contrat de dépôt au sens de l'article 1915 du code civil.

En conséquence :

- SNCF Gares & Connexions est responsable de la mise à disposition d'un emplacement de stationnement dans le Parking Vélo de la gare choisie par le Client,
- SNCF Gares & Connexions n'est en aucun cas tenue par une obligation de surveillance ou de garde,
- SNCF Gares & Connexions est tenue d'assumer l'entretien des Parkings Vélos. A ce titre, SNCF Gares & Connexions s'engage, en cas de dysfonctionnement du Parking Vélos, à intervenir dans les meilleurs délais et à mettre en œuvre tous les moyens qui sont à sa disposition afin de remettre le Parking Vélos en service ou réparer les dégradations.

6. PROPRIETE INTELLECTUELLE

SNCF Gares & Connexions, ainsi que ses éventuels partenaires et prestataires, sont titulaires de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs au Site et à l'ensemble des éléments qui le composent ou y sont reproduits. L'accès au Site ne confère aucun droit de propriété intellectuelle sur le Site et les éléments qui le composent ou y sont reproduits : aucun droit de

reproduction n'est accordé, sauf autorisation écrite et préalable de SNCF Gares & Connexions.

Les pratiques de *scrapping* ou d'utilisation de robots à des fins d'extraction, de reproduction de tout élément du Site sont interdites.

De même, l'insertion de liens hypertextes vers toute partie du Site est interdite sans autorisation écrite et préalable de SNCF Gares & Connexions.

7. RÉCLAMATION

Toute réclamation doit être adressée par courrier, courrier électronique ou via le [formulaire de contact en ligne](#) en précisant les coordonnées et numéro de passe Navigo du Client, au :

Centre de Gestion Parking Vélos SNCF Gares & Connexions

20 Rue Hector Malot

75012 PARIS

Tel : 01 71 250 650 (prix d'un appel local), de 7h à 20h, 7j/7 (assistance technique du lundi au vendredi de 9h à 18h).

Courrier électronique : parking.velos-idfm-sncf-gc@kisio.com

En cas de réclamation liée au règlement de l'abonnement par chèque ou via le service de paiement en ligne, certaines pièces justificatives sont nécessaires :

- En cas de double prélèvement : l'extrait du relevé du compte bancaire prélevé.
- En cas de doute sur la prise en compte du paiement en ligne : le jour et l'heure de la transaction bancaire.

8. RÉSILIATION

8.1. Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-1 du Code de la consommation, le Client ayant souscrit un abonnement a la faculté d'exercer son droit de rétractation dans

un délai de quatorze (14) jours francs à compter de la date d'abonnement au Service.

Le droit de rétractation est exercé par le Client en adressant, avant l'expiration du délai susvisé, une lettre recommandée avec accusé de réception (le cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Centre de Gestion Parking Vélos SNCF Gares & Connexions
20 Rue Hector Malot
75012 PARIS

Le Client devra indiquer qu'il exerce son droit de rétractation. Il devra indiquer son adresse électronique, son adresse postale, son numéro de passe Navigo, la date d'abonnement au Service et le Parking Vélos qui avait été sélectionné.

Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

SNCF Gares & Connexions procédera au remboursement de la totalité des sommes versées par le Client au titre du Service, au plus tard dans les quarante (40) jours à compter de la date à laquelle SNCF Gares & Connexions est informée de la décision du Client de se rétracter. Le remboursement s'effectuera par virement sur le compte bancaire associée à la carte bancaire utilisée pour l'abonnement, ou par chèque bancaire envoyé à l'adresse fournie par le Client.

Si le Service n'a pas été utilisé au moment où le Client exerce son droit de rétractation, le Client se verra intégralement remboursé du montant de l'abonnement qu'il a payé.

Si le Service a été utilisé avant l'expiration du délai de rétractation, un remboursement prorata temporis du nombre de jours restant à courir jusqu'à la date d'échéance de l'abonnement sera effectué.

8.2. Résiliation par le Client

Le Client peut à tout moment et sans motif, résilier son abonnement sur demande expresse, via le Site (dans son compte client) ou en l'adressant par courrier postal ou par courrier électronique :

Centre de gestion Parking Vélos SNCF Gares & Connexions
20 rue Hector Malot
75012 Paris

Adresse électronique : parking.velos-idfm-sncf-gc@kisio.com

La résiliation par le Client sera effective dans un délai de 3 jours à compter de la date de réception de l'accusé de réception.

En cas de résiliation, quel que soit le motif, aucun remboursement n'est effectué par SNCF Gares & Connexions.

8.3. Résiliation par SNCF Gares & Connexions

La résiliation de l'abonnement au Service peut intervenir à l'initiative de SNCF Gares & Connexions en cas de manquements constatés aux Conditions Générales.

A titre d'exemple, est constitutif d'un manquement le fait de ne plus bénéficier d'un forfait annuel de transport en commun (**[Navigo Annuel](#)**, **[Navigo Annuel Senior](#)**, **[imagine R scolaire](#)**, **[imagine R étudiant](#)**) et de continuer à bénéficier de la gratuité de l'abonnement à un Parking Vélos.

Le Client sera informé par courrier recommandé avec accusé de réception. La résiliation sera effective dans un délai de 3 jours à compter de la date de réception de l'accusé de réception.

9. DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à l'article 12 du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le « RGPD »), SNCF Gares & Connexions informe ses Clients sur l'utilisation qui est faite des données personnelles collectées. A cette fin SNCF Gares & Connexions met à la disposition de ses Clients une « **[Charte de confidentialité](#)** », accessible par un lien hypertexte en bas de toutes les pages du Site.

Les informations communiquées par les Clients lors de la création de leur compte client ou lors de leur abonnement au Service permettent à SNCF Gares & Connexions, Île-de-France Mobilités et/ou leurs prestataires, de gérer les abonnements au Service, de proposer, si le client l'accepte expressément, des offres commerciales et de réaliser des enquêtes et sondages.

SNCF Gares & Connexions et Île de France Mobilités (au travers du GIE Comutitres) échangent notamment des données personnelles des Clients, dans les conditions suivantes :

- Pour vérifier la validité de l'abonnement transport en commun du Client, SNCF Gares & Connexions interroge Île-de-France Mobilités au travers de son sous-traitant le GIE Comutitres (en charge de la vente et la gestion des contrats de transport en Île-de-France). A l'occasion de ces interrogations, SNCF Gares & Connexions transmet le numéro de passe Navigo et la date de naissance du Client au GIE Comutitres.
- SNCF Gares & Connexions n'utilise le numéro de passe Navigo et la date de naissance de l'utilisateur que pour les traitements pour lesquels ces informations sont obligatoires.

10. RÈGLEMENT DES LITIGES

Les Conditions Générales sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur exécution, ne pouvant se solder à l'amiable, sera porté devant le tribunal judiciaire français territorialement compétent. Il est également possible de recourir à une procédure de médiation, comme prévu notamment par les articles 1528 et suivants du Code de procédure civile.